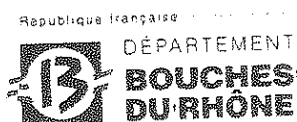


06/2022



Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Martine Vassal

La Présidente

ARRÊTÉ

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.146-4 ;

Vu l'article 9 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) "Maison départementale des personnes handicapées" (MDPH13), en date du 19 décembre 2005, relatif à la composition de la commission exécutive ;

Vu l'arrêté n°05/2021 en date du 07 octobre 2021 relatif à la désignation des représentants du Département des Bouches-du-Rhône au sein de la commission exécutive de la MDPH 13 ;

Vu la délibération n°1 du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Madame Martine Vassal à la présidence du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté n°2021-003 19 juillet 2021 donnant délégation de fonction à Madame Valérie Guarino, 3^{ème} Vice-Présidente du Conseil départemental, pour assurer la présidence de la Maison départementale des personnes handicapées des Bouches-du-Rhône et à Monsieur Yves Moraine, 12^{ème} Vice-Président du Conseil départemental pour assurer la présidence de la commission exécutive de la MDPH13 en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Guarino,

ARRÊTE

Article 1

Les douze représentants du département des Bouches-du-Rhône à la commission exécutive du GIP "MDPH 13" sont désignés comme suit :

Conseillers départementaux

- Madame Béatrice Bonfillon Chiavassa, déléguée aux collèges ;
- Monsieur Martial Alvarez, délégué aux Maisons départementales de la solidarité (MDS) et à la politique publique des MDS ;

- Madame Sabine Bernasconi, déléguée à l'insertion et à l'emploi ;
- Madame Hélène Gente-Céaglio, déléguée à la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et enfants ;
- Monsieur Jean-Marc Perrin, délégué aux personnes du Bel Âge et à la mise en relief de la paléontologie et de l'archéologie en Provence ;
- Madame Agnès Amiel, déléguée à la protection maternelle et infantile, à la famille et à l'enfance.

Représentants de l'administration départementale

- Le directeur général des services ;
- Le directeur général adjoint de la solidarité ;
- Le directeur des personnes handicapées et des personnes du Bel Âge ;
- Le directeur adjoint des personnes handicapées et des personnes du Bel Âge, chargé des établissements et services ;
- Le directeur adjoint des personnes handicapées et des personnes du Bel Âge, chargé de la gestion administrative et financière des aides ;
- Le chef du service départemental des personnes handicapées.

Article 2

L'arrêté n°06/2021 en date du 07 octobre 2021 est abrogé.

Article 3

Monsieur le directeur général des services du Département et Madame la directrice de la MDPH 13 par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Marseille, le 29/06/2022.

Martine Vassal

